

L'Académie haïtienne des sciences, un nouvel instrument de promotion de la science au pays

Samuel Pierre

Au mois de juin 2013, lors d'une réunion de mise en place de l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti (ISTEAH) tenue à Port-au-Prince, le Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN) avait annoncé l'initiative d'une Académie haïtienne des sciences (AHS). Une page Web avait alors été créée sur le site Internet de l'ISTEAH¹ pour entretenir cette idée, en attendant de pouvoir la concrétiser. Il s'agissait pour le GRAHN de contribuer à doter le pays d'un instrument de promotion de la science dont il a grandement besoin pour son développement.

Dans un contexte où chaque décision prise aujourd'hui par un citoyen est basée sur un concept scientifique quelconque, le citoyen vit la science sans le savoir, science qui est maintenant devenue omniprésente dans nos cultures. Il convient donc de porter devant le public les grands enjeux scientifiques du siècle afin de faire comprendre l'étendue des défis qui se présentent aux citoyens et l'urgence de l'acquisition d'une culture scientifique pour exercer un jugement éclairé sur les nouvelles avancées scientifiques pouvant affecter durablement nos vies. Le présent éditorial esquisse le profil de l'Académie haïtienne des sciences, dont l'assemblée formelle de fondation est prévue pour le 8 janvier 2016.

DÉFINITION ET HISTORIQUE

Il existe plusieurs définitions et attributions d'une académie des sciences. Cependant, elles partagent toutes une série de caractéristiques qui sont résumées simplement dans la définition suivante, extraite de Wikipédia: « Une **académie des sciences** est une société savante dont le rôle est de promouvoir la recherche scientifique en réunissant certains des chercheurs les plus éminents, en tenant des séances au cours desquelles des travaux sont présentés et en publiant des comptes rendus de ces séances sous forme de revues scientifiques². »

Il faut remonter au 17^e siècle pour trouver en Europe les premières académies de sciences qui consacreront l'essor des découvertes scientifiques. L'Italie, la Prusse, l'Angleterre et la France font alors figure de pionniers. En effet, la première académie des sciences a été fondée en 1603 en Italie: l'*Accademia Nazionale dei Lincei*. L'Allemagne a suivi en 1652 en créant l'*Union der deutschen Akademien der Wissenschaften Deutsche Akademie der Naturforscher Leopoldina*. Le Royaume-Uni arrive en troisième avec la *Royal Society*, fondée en 1660, et la France en quatrième avec l'Académie des sciences créée en 1666. Il faut attendre l'année 1863 pour que les États-Unis fondent la *National Academy of Sciences*. Aujourd'hui, il existe plus d'une centaine d'académies des sciences dans le monde, dont l'Académie des sciences de la République dominicaine et l'Académie des sciences de la Caraïbe.

Dans certains pays, les académies jouent également un rôle d'organisation et de financement de la recherche en gérant des instituts, en employant des chercheurs ou en finançant des programmes de recherche. À titre d'exemple, l'Académie des sciences de France, depuis sa fondation en 1666, se consacre au développement des sciences et conseille les autorités gouvernementales en ce domaine. Indépendante et pérenne, placée sous la protection du président de la République, elle est l'une des cinq académies siégeant à l'Institut de France³.

RÉSEAUX INTERNATIONAUX D'ACADÉMIES

À l'échelle des nations, les académies des sciences représentent l'excellence scientifique et, à ce titre, exercent une mission d'expertise et de promotion des sciences auprès des dirigeants politiques de leur pays. Ces académies sont regroupées en réseaux interacadémiques internationaux⁴. On peut mentionner l'*Inter Academy Partnership* (IAP) créé en 1993, au niveau mondial; pour l'Europe, l'*European Academies' Science Advisory Council*

1. <http://www.isteah.edu.ht/index.php/rss/103-academie-des-sciences>.

2. <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=8414>.

3. <http://www.academie-sciences.fr/fr/>.

4. <http://www.academie-sciences.fr/fr/Reseaux-internationaux/reseaux-internationaux-d-academies.html>.

(EASAC), créé en 2001, et l'*All European Academies* (ALLEA), un réseau formé en 1994.

L'IAP regroupe 107 académies des sciences nationales et réseaux régionaux – Afrique, Amérique, Asie et Europe (EASAC) – d'académies des sciences. Son objectif est d'aider ses membres à coopérer pour mieux informer les citoyens et conseiller les gouvernants sur les aspects scientifiques des grands problèmes planétaires. Dans ce cadre, une de ses missions est de promouvoir la création d'académies des sciences dans les pays qui n'en possèdent pas, et de soutenir les jeunes académies dans leur rôle d'experts auprès de leur État.

L'EASAC réunit les 29 académies des sciences nationales des États de l'Union européenne (UE), chacune représentée par l'un de ses membres. Son objectif est de fournir aux institutions européennes des conseils indépendants et experts sur les aspects scientifiques des politiques publiques de l'UE, notamment par l'élaboration de rapports ou de déclarations sur des points que le réseau juge importants.

L'ALLEA est une fédération de 58 académies (sciences, sciences humaines et sociales, humanités) de 40 pays appartenant à la zone couverte par le Conseil de l'Europe. Par le biais de ses comités permanents, ce réseau consacre notamment ses travaux aux thématiques *Éthique et science*, *Éducation aux sciences* et *Propriété intellectuelle*.

UNE MISSION AUX MULTIPLES FACETTES

Dans ce numéro d'*Haïti Perspectives* qui traite de savoir scientifique et de savoir traditionnel, il est opportun de mettre en évidence le rôle que peut jouer une académie des sciences dans le patrimoine culturel haïtien, notamment en matière de promotion de la science comme prisme de compréhension et d'appropriation de l'univers qui nous entoure, comme référence pour façonner notre vision du monde et pour expliquer les phénomènes auxquels nous faisons face dans la vie de tous les jours. Dans cet ordre d'idées, parmi les missions fondamentales que pourra jouer l'Académie haïtienne des sciences, mentionnons la promotion de la vie et de la recherche scientifique au pays, la promotion de l'enseignement des sciences à tous les niveaux du système éducatif haïtien, la transmission des connaissances scientifiques à tous les niveaux de la vie nationale, l'établissement de liens solides entre savoirs scientifiques et savoirs traditionnels, l'offre d'expertise et de conseil auprès des instances étatiques nationales et la facilitation de collaborations internationales.

Aucun pays ne peut connaître le progrès social s'il n'intègre pas la science, la technologie et l'innovation tant dans ses processus de prise de décision que dans l'élaboration de ses politiques publiques. Cela est d'autant plus vrai que les problèmes auxquels font face les États aujourd'hui sont d'une complexité grandissante et nécessitent des expertises qui prennent leurs sources dans la science. Dans le cas d'Haïti, il existe un fossé énorme à combler et il est grand temps qu'un travail sérieux de

mise en place d'institutions de promotion et de valorisation de la science soit entrepris.

En fait, il faut remonter en 1808, sous le règne d'Henri Christophe, président de l'État du Nord d'Haïti, pour trouver les premières tentatives sérieuses de doter le pays d'institutions de promotion de la science. Christophe avait alors créé un Collège Royal où des universitaires anglais enseignaient les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, entre autres. Ce furent alors les germes qui donnèrent lieu, quelques décennies plus tard, à ce qui est connu aujourd'hui comme l'Université d'État d'Haïti. Malheureusement, tout ce travail de construction scientifique s'est arrêté en chemin et demeure pour le moins inachevé. Le rapport de l'*American Association for the Advancement of Science* (AAAS), intitulé *Science for Haiti* et publié en 2011, est venu appuyer, s'il en était besoin, le rôle central qui devrait être donné à la science dans le développement d'Haïti⁵. Il a fallu attendre les années 2012-2014 pour assister à une nouvelle initiative visant à créer une Agence nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANESRS) et à doter le pays d'une loi-cadre en la matière.

Nous croyons qu'une telle initiative, bien qu'avortée, demeure encore tout à fait pertinente. Il faut prendre le temps nécessaire pour faire le débat pouvant nous conduire au meilleur compromis possible pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au pays. L'Académie haïtienne des sciences pourrait être ce haut lieu de débats – menés hors des chapelles et dans l'intérêt général – sur la place de la science dans le développement national. ■

5. http://www.aaas.org/sites/default/files/migrate/uploads/haiti_report_2011.pdf.

